

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [adele grenon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7ec5c6d35f2cf752fc2e0732>

Date d'obtention : 2023-03-01 15:44:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance d'utiliser la trousse et ses étapes avec la victime lorsqu'elle rapporte un incident. Prendre le temps de recueillir l'information et de prendre action immédiate pour assurer la sécurité et les intentions de chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais mieux connaître les ressources et les recours dont je peux me fier lorsqu'une situation de sexto submerge dans mon établissement scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire particulièrement attention aux intentions des jeunes dans la situation et si il s'agit d'un malveillant. Ainsi, je vais m'assurer de ne jamais consulter les vidéos ou les images qui sont distribuer entre les élèves.